

# UNE MÉMOIRE URBAINE SOCIALEMENT SÉLECTIVE

RÉFLEXIONS À PARTIR DE L'EXEMPLE D'ANGERS

L'idée que la ville dans son ensemble puisse constituer un patrimoine, est révélatrice de l'élargissement dont cette notion de patrimoine a fait l'objet depuis une vingtaine d'années. Il s'agit d'un élargissement à la fois thématique, bien au-delà de l'acception classique de monument, et spatial, avec le passage d'une vision ponctuelle (un arbre, un château) à une vision beaucoup plus diffuse (une forêt, un centre-ville) (Veschambre, 1998). Mais la manière dont se renouvelle le tissu urbain montre au quotidien que toutes les formes de bâti ne sont pas jugées dignes d'être conservées et de faire mémoire. La patrimonialisation, par la sélection des héritages architecturaux conservés, donne à la ville une mémoire sociale sélective.

Si toute production architecturale urbaine n'a pas vocation à être conservée, ce qui reste au titre du patrimoine est censé constituer un « bien commun », dont la société toute entière aurait hérité. Mais ces héritages, s'ils appartiennent théoriquement à tout le monde, sont-ils pour autant appropriés par tous ? Ce discours globalisant du « bien commun », véhiculé par la notion de patrimoine, tend à occulter les capacités inégales des différents groupes sociaux à laisser une trace et à s'approprier les espaces les plus prestigieux. Il y a des enjeux sociaux, des intérêts divergents, voire des conflits derrière cette apparente neutralité du terme (A. Gasnier dir., 2000).

## Le patrimoine fait l'objet d'une construction sociale

La notion de patrimoine, associée à un édifice, tend à occulter les conditions mêmes de sa reconnaissance comme tel. Afin de bien resituer les enjeux de conservation d'éléments architecturaux au sein du tissu urbain, il nous semble plus pédagogique de raisonner en termes de patrimonialisation. Passer de la notion de patrimoine à celle de patrimonialisation, nous oblige à reconstituer un processus et à bien prendre conscience que « le patrimoine n'existe pas *a priori* » (Leniaud, 1992). Il est une construction sociale, initiée par certains groupes en particulier, confirmée par les pouvoirs publics et les financements qu'ils distribuent.

## Le monument incite d'abord à se souvenir des puissants

Au sens strict, ce qui est reconnu comme patrimoine par la collectivité, afin d'être conservé et transmis aux générations futures, ce sont les édifices qui ne peuvent être démolis, parce qu'ils sont classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques<sup>1</sup>. On a souvent constaté que cette protection privilégiait les édifices les plus anciens, principalement médiévaux et renaissance. A Angers par exemple, dix monuments historiques seulement sur trente huit sont postérieurs au XVI<sup>ème</sup> siècle. On a moins souvent souligné que les édifices protégés étaient pour la plupart l'expression des différentes formes de pouvoir (politique, militaire, religieux), tant ce constat semblait aller de soi. On pourrait même faire l'hypothèse que cette reconnaissance et cette valorisation, concernent directement la notion de pouvoir, admiré comme pouvoir concret de bâtir, occulté comme pouvoir symbolique d'imposer.

Fonction et « profil social » des monuments historiques : le cas d'Angers	
Type de patrimoine	Nombre d'édifices protégés
Patrimoine religieux	26
Patrimoine civil	2
Patrimoine militaire	3
Hôtels, manoirs, logis	30
Maisons	25
Total	90

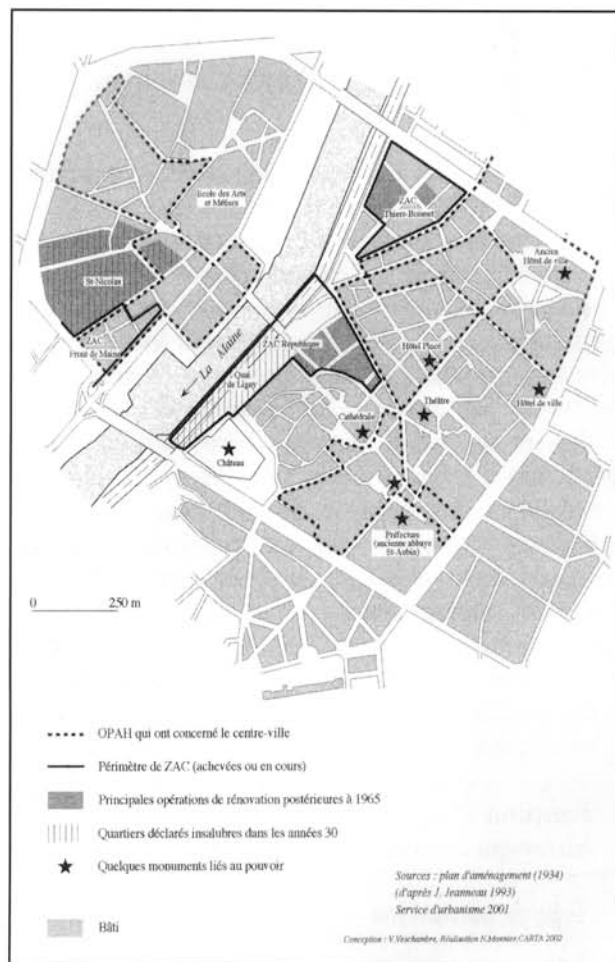
Source : M. Gravari-Barbas (1997)

La nécessité de conserver ces témoins des pouvoirs du passé, qui fait aujourd'hui consensus, est le résultat de luttes idéologiques qui ont agité tout le XIX<sup>ème</sup> siècle, depuis la fin de la Révolution qui marque la naissance de la notion de monument historique<sup>2</sup>, jusqu'à la loi de

1. C'est la loi de décembre 1913. L'entretien de ces édifices peut être alors subventionné par l'Etat.

## Une mémoire urbaine socialement sélective

1905 de séparation de l'Église et de l'État (Béghain, 1998). Ce sont des sociétés savantes, qui recrutaient dans l'aristocratie et la bourgeoisie montante, qui ont porté cette reconnaissance du monument historique, comme cela a été bien montré dans le cas angevin (Giraud-Labalte, 1996). Un monument historique, qui pour en revenir à l'étymologie, intègre par le souvenir les anciens pouvoirs royaux, seigneuriaux et ecclésiastiques, au nouveau pouvoir impérial ou républicain.



Démolition & patrimonialisation dans le centre-ville d'Angers

## Une conception élitiste de la sauvegarde

L'émergence de la notion de patrimoine proprement dite, à partir de la fin des années 1970, et la grande vulgarisation qui s'en est suivie au début des années 1980, ont été portées par une frange plus large de la société. Mais les groupes les plus influents en matière de reconnaissance et de promotion du patrimoine, comme nous le rappelle M. Gravari-Barbas à propos des associations patrimoniales d'envergure nationale, sont encore bien souvent l'émanation « d'une élite aristocratique, culturelle ou scientifique » (Gravari-Barbas, 1996). A Nantes, ville où la sensibilité patrimoniale semble relativement récente, la mobilisation a d'abord été celle de représentants de la

bourgeoisie locale et des classes moyennes supérieures, souvent propriétaires de logements anciens et membres de sociétés savantes (Peyon, 2000). C'est ainsi que l'association Nantes-Renaissance est née en 1985, afin de sensibiliser les services municipaux et les commerçants notamment, et de constituer un lieu de conseil technique et juridique pour accompagner les réhabilitations. Son champ d'intervention est essentiellement celui du secteur sauvegardé, correspondant à la ville médiévale et classique : « cette action se marquera surtout sur le bâti classique en pierre, alors que le patrimoine industriel et portuaire n'est pas encore jugé digne d'intérêt » (Peyon, 2000, p. 116). Très proche du pouvoir municipal, cette association a contribué à donner du contenu au dispositif du secteur sauvegardé et à patrimonialiser dans les faits le vieux Nantes.

### Profil social de l'association Nantes-Renaissance

Profession des membres fondateurs qui siègent au conseil d'administration :

Administrateur de biens  
Chef de service administratif du Ministère de l'équipement  
Ingénieur Principal CAP GEMINI  
Particulier  
Professeure d'économie

Parmi les dix membres adhérents élus du conseil d'administration (dont deux femmes), on compte cinq enseignant(e)s (dont trois du supérieur), deux directeurs d'établissements publics, deux architectes et un chef d'entreprise (source : organigramme Nantes Renaissance, 2001).

## L'ouverture aux classes moyennes

La notion de patrimoine s'est cependant considérablement élargie depuis une vingtaine d'années, pour dépasser, dans le contexte urbain, les limites des anciens remparts. De nouvelles formes de bâti, souvent qualifiées de « petit patrimoine », sont aujourd'hui susceptibles d'être reconnues : habitat de l'entre-deux-guerres, habitat d'origine rurale, héritages industriels, architecture de la modernité... C'est ainsi qu'à Angers, le service municipal de l'Inventaire du patrimoine, après avoir travaillé exclusivement sur la ville *intra-muros* pendant près d'une vingtaine d'années, a été invité depuis peu à élargir son champ d'intervention à l'ensemble de la commune. Une telle révolution dans la démarche de l'Inventaire, qui, jusqu'au milieu des années 1980, n'étudiait pas les édifices

2. Des monuments témoins de l'Ancien Régime après les éphémères monuments des fêtes nationales.

postérieurs à 1850, est à relier à l'affirmation de nouvelles catégories sociales dans le processus de patrimonialisation.

A Nantes, la fermeture des Chantiers Dubigeon en 1987, derniers témoins de l'industrie navale, a beaucoup fait pour l'élargissement de la notion de patrimoine. Alors que de nombreux responsables politiques et économiques voulaient tourner la page et valoriser des espaces fonciers bien placés, les anciens de la Navale, soutenus par des associations intéressées par la réflexion urbaine, ont entrepris de sensibiliser et de mobiliser autour de la sauvegarde des matériels, des structures et des savoir-faire. C'est ainsi qu'a été créée l'association Nantes-la-Bleue en 1988, afin de valoriser plus largement la relation entre la ville et le fleuve. Dans un contexte électoral disputé, l'intervention des associations a permis de sauvegarder une partie du site promis à la démolition (les ateliers de fabrication, le bâtiment de direction, la grue et les cales de lancement...), dans le cadre d'un projet de Cité internationale des affaires. Comme le souligne J.P. Peyon, « parmi ses animateurs, on retrouvait un certain nombre d'élus ou de futurs élus de gauche qui s'appuyaient sur les votes ouvriers et syndicaux » (Peyon, 2000, p. 117) : la sauvegarde de la mémoire ouvrière s'inscrit incontestablement dans une stratégie d'alliance politique.

A Firminy, commune industrielle de la banlieue stéphanoise en mal de « monuments », donc de signes identitaires et attractifs, les élites traditionnelles ont investi dès la fin des années 1960 une demeure du XVIII<sup>ème</sup> siècle, qu'elles ont arraché à la politique de rénovation menée par E. Claudius-Petit, maire de 1953 à 1971. Mais après s'être trouvé un château il y a une trentaine d'années<sup>3</sup>, la ville de Firminy met aujourd'hui en avant les édifices construits par Le Corbusier<sup>4</sup> dans les années 1960, à l'invitation du maire de l'époque (Veschambre, 2000). Les premiers à revendiquer la patrimonialisation de ces édifices, au tout début des années 1980, ont été les membres de l'association des habitants de l'Unité d'habitation Le Corbusier, issus pour la plupart de la Fonction publique (enseignants, professionnels de santé...) et généralement proches de la CFDT et du Parti socialiste. Ils se sont heurtés dans les années 1980 à une municipalité à majorité communiste, qui voyait dans cet édifice le symbole de la municipalité précédente et d'un mode d'urbanisation révolu, ainsi qu'une lourde charge pour l'office HLM. Après avoir longtemps négligé cet édifice jugé embarrassant, en décidant notamment d'en fermer la moitié, la municipalité communiste a fini par récupérer le nom de Le Corbusier dans les années 1990, et à accepter de promouvoir ce nouveau patrimoine local. Lors des dernières municipales de 2001, les « inventeurs » du patrimoine Le Corbusier se sont alliés à la droite locale pour battre le maire communiste : depuis, cet

ensemble architectural constitue le fer de lance de la communication municipale et fait l'objet d'ambitions encore plus affirmées, avec l'idée d'un classement au titre du patrimoine mondial de l'humanité. A travers ce militantisme patrimonial, qui a succédé à un militantisme politique plus classique, le groupe « des Corbu » a réussi à s'imposer sur la scène politique locale et peut espérer retirer les bénéfices symboliques d'un choix résidentiel longtemps dévalorisé.

Derrière cette récente promotion de nouvelles formes de patrimoine, témoins de modes de vie ou de travail populaires, des individus et des groupes dotés d'un capital culturel certain, à défaut de capital économique, se mobilisent et retirent des bénéfices non négligeables d'un engagement contre l'oubli, à l'image des héritiers de ces groupes sociaux dominants qui sont à l'origine de l'essentiel du patrimoine reconnu. Derrière la façade consensuelle de la notion de patrimoine se développent des stratégies, s'expriment des conflits pour le marquage social de l'espace urbain, pour la légitimation politique et pour la prise d'avantages fonciers, que génère le processus de patrimonialisation. Reconnue et posée aujourd'hui comme une évidence, et une exigence pour le développement local, la présence d'un patrimoine historique dans la ville est le résultat d'une longue suite de rapports de force entre les divers groupes sociaux qui aspirent à voir représentée leur capacité de domination.



Angers, quartier, quai de Ligny, caravannes. (1964) - © Collection Robert Brisset, Archives municipales / photothèque d'Angers -

3. La flamme postale de la ville représente le château des Bruneaux.

4. Invité par l'ancien Ministre de la Reconstruction du Général de Gaulle, Le Corbusier a construit de son vivant une Maison de la Culture et un stade, a posé la première pierre de l'Unité d'habitation (l'une des quatre qu'il ait construites en France) et a réalisé la maquette d'une église, qui reste à ce jour inachevée.



Démolition d'immeubles quai de Ligny (juin 1970) : ils cachaien le château. - © Collection Robert Brisset, archives municipales / Photothèque d'Angers -

## L'effacement des plus pauvres

La face visible de la patrimonialisation, l'entretien durable de certains édifices, ne doit pas nous faire oublier la face cachée du renouvellement du bâti qu'est la démolition. Son analyse est tout aussi instructive.

Dans les années d'après-guerre, l'héritage d'Angers est celui d'une ville marquée par la vétusté de son tissu urbain<sup>5</sup>, conséquence de décennies d'immobilisme économique et politique (Jeanneau, 1993). La pauvreté se concentre dans les quartiers centraux où l'on compte 40% de logements surpeuplés et 75% de locataires (au lieu de 17% et 66% dans le reste de la commune) au milieu des années 1960 (Branchereau, Cayla, 1980). Trois quartiers sont plus particulièrement marqués par cette concentration et par là même stigmatisés<sup>6</sup> : il s'agit de Saint-Nicolas dans la Doutre, de Saint-Michel à l'entrée de la route de Paris et du quartier République-Quai de « Ligny, en contrebas de la cathédrale et du château (cf. carte). Nous retrouvons là une très ancienne géographie sociale de la ville d'Angers où s'opposent « hauts quartiers » aristocratiques et bourgeois de la ville close, situés entre le château et l'ancien hôtel de ville, et « bas quartiers » portuaires inondables, notamment ce quartier d'outre-Maine (la Doutre), anciennement marqué par la présence des activités génératrices de nuisances (la tannerie

notamment) et l'implantation d'institutions religieuses caritatives.

Dans les années 1960, les responsables politiques entament une rénovation radicale, qui était envisagée dès l'entre-deux-guerres et qui est présentée dans le contexte culturel de l'époque comme la solution à cette paupérisation du centre-ville. Les quartiers St-Nicolas et St-Michel sont les premiers rasés, à la fin des années 1960, tandis que dans le quartier République-Quai de Ligny, les démolitions se succèdent entre 1968 et 1980, pour laisser place notamment à la voie rapide. Ces opérations de rénovation, qui se sont poursuivies très tardivement à Angers<sup>7</sup>, s'inscrivent dans cette longue série d'opérations réalisées « en bloc », sans distinguer les immeubles insalubres de ceux qui sont entretenus, aboutissent de fait à une relégation des classes populaires vers la périphérie (Lévy-Vroélant, 1999). Ces rénovations sont accompagnées de constructions de

5. Angers est l'une des cinq villes les plus vétustes de France, selon les enquêtes des années 1960 (Branchereau, Cayla, 1980).

6. Comme peuvent l'être aujourd'hui bon nombre de quartiers périphériques.

7. Il serait intéressant de situer précisément Angers dans la chronologie du passage de la rénovation à la réhabilitation, au cours des années 1970. Mais c'est sans doute à Angers que l'on fait passer pour la dernière fois une quatre voie en plein cœur de ville, à la toute fin des années 1970.

« cités d'urgence », notamment celle de Verneau à l'extrémité nord-ouest de la ville, près de la caserne du même nom, où se concentrent encore aujourd'hui les populations les plus en difficulté. L'opération menée dans le quartier République-Quai de Ligny est exemplaire de cette logique de rénovation. Une enquête menée en 1966 précise la composition sociale antérieure aux premières démolitions, dans ce que l'on peut qualifier de « parc social de fait<sup>8</sup> ». Ce quartier compte alors un peu plus de 2000 habitants et présente un profil plutôt jeune et actif, d'ouvriers, petits employés, artisans et commerçants qui travaillent plutôt sur place, pour des salaires très bas<sup>9</sup>. Alors que 12% seulement des habitants sont propriétaires, l'enquête indique que beaucoup de logements sont plutôt bien entretenus. Ce qui n'empêche pas l'enquêteur de conclure, dans la logique de l'époque, que la rénovation donnera satisfaction aux habitants... L'étalement dans le temps de l'opération ZAC a entraîné un départ des populations les moins pauvres et une accumulation des personnes les plus démunies, relogées par la mairie d'Angers, dans des immeubles qu'elle avait rachetés pour les démolir et qu'elle n'a donc pas entretenus<sup>10</sup>. Ce quartier a été ainsi maintenu pendant plusieurs années dans une situation de délabrement et de paupérisation croissants, qui n'a fait que légitimer encore un peu plus sa démolition finale. Pendant cette période, peu de voix se sont fait entendre pour s'opposer à cette démolition radicale et pour conserver notamment les alignements d'immeubles sur les quais, datant du début du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>11</sup>, et qui témoignaient d'une certaine qualité architecturale.

En 2001, dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère (17 octobre), le mouvement ATD Quart-monde d'Angers a choisi de se rassembler à l'emplacement de cet ancien quartier, là où l'on trouve aujourd'hui l'autoroute et « de belles pelouses pour d'agréables promenades au pied du château »<sup>12</sup>. Les membres d'ATD ont voulu en effet revenir littéralement à leur place, dans un lieu historiquement associé à la pauvreté, plutôt que de se rassembler sur la place du Ralliement, au cœur du centre-ville commerçant, comme ils l'avaient fait les années précédentes. Ils ont affirmé ainsi que pour les pauvres aussi, la mémoire a besoin de supports physiques, matériels et culturels. Les anciens habitants du Quai de Ligny que nous avons pu interroger témoignent en effet de ce besoin de faire mémoire, dans un sentiment forcément ambivalent : ils rejettent la misère qu'ils ont vécue mais ils veulent retrouver des traces, des signes, de leur histoire : « Vous le diriez aujourd'hui que des gens ont habité là ? Aujourd'hui, c'est beau, mais il y a eu tant de misères, tant de souffrances. Il ne faut pas oublier<sup>13</sup> ». Trois anciens habitants du quartier ont voulu faire resurgir les images et les conditions de vie de ce quartier disparu et sont allés travailler aux archives<sup>14</sup>, accompagnés par des bénévoles du mouvement. Une exposition en est

ressortie, basée sur des plans anciens et de nombreuses photographies, qui a servi de support au rassemblement du 17 octobre 2001.

Dans le cas angevin, comme dans beaucoup d'autres, les populations les plus pauvres ne peuvent trouver dans le centre-ville de traces patrimonialisées ou patrimonialisables, qui puissent faire mémoire de leur existence passée, dans ces lieux d'où ils ont été chassés. Et pourtant, elles affirment le « droit au retour », à l'enracinement. Le mouvement ATD est aujourd'hui en quête d'un lieu symbolique pour la manifestation du 17 octobre 2002 et pour les autres 17 octobre à venir. Comme l'explique le responsable du mouvement angevin, l'idée retenue est d'apposer une plaque, à l'image de ce qui a été fait au Trocadéro par le père J. Wresinsky<sup>15</sup> : « aujourd'hui, on pose des plaques pour commémorer l'histoire en général. Mais il n'y a aucune plaque pour se souvenir des gens pauvres »<sup>16</sup>. Le choix s'oriente vers la quartier de la Doure, dont l'histoire est largement associée à la concentration des plus démunis. Cette démarche se heurte à la difficulté de trouver des traces suffisamment évocatrices pour construire un lieu de mémoire, mais aussi aux réticences des pouvoirs publics à évoquer la pauvreté dans un quartier aujourd'hui central et gentryfié.

## Table rase pour les héritages industriels

Associés bien souvent à ces quartiers populaires de faubourgs, les héritages industriels constituent un autre élément important de la mémoire des classes sociales populaires. S'il est vrai que nous avons assisté durant ces dernières années à une réelle reconnaissance de la notion de patrimoine industriel (Bergeron, Dorel-Ferré, 1996), celle-ci demeure encore fragile, notamment lorsque des intérêts fonciers sont en jeu : la meilleure illustration actuelle en est le traitement de l'île Seguin, qui remet en question le symbole même de l'industrie et de la classe ouvrière française : l'usine Renault de Billancourt.

8. Etude menée par la SODEMEL en mai 1966, consultable aux archives municipales (deux fascicules : enquête sociale et enquête immobilière, 64 p. et 41 p.).

9. 36% ont un salaire mensuel inférieur au SMIG de l'époque.

10. cf. Entretien avec L. Sauneuf et G. Foucher, anciens habitants du quartier, membres d'ATD quart-monde Angers, mars 2002.

11. J. Soppelsa, un géographe parisien et futur universitaire, qui faisait alors son service militaire à l'École d'application du Génie, a été l'un des rares à se faire entendre, à travers notamment des articles de presse, y compris à l'échelon national.

12. « La misère du quai de Ligny resurgit », *Ouest-France*, 18 octobre 2001.

13. Témoignage de L. Sauneuf, « La misère du quai de Ligny resurgit », *Ouest-France*, 18 octobre 2001.

14. Une telle démarche pour aller dans un haut lieu du savoir n'allait certainement pas de soi pour ces personnes qui n'y avaient jamais eu accès auparavant.

15. Le fondateur du mouvement est d'ailleurs né à Angers et y a connu la misère. Représentatif des plus pauvres, il n'a pas laissé de trace précise : on ne sait pas exactement où il est né, ni où il a vécu, ce qui rend difficile la pose d'une plaque commémorative...

16. « La misère du quai de Ligny resurgit », *Ouest-France*, 18 octobre 2001.



Immeubles quai de Ligny, le front de rivière - © Collection Robert Brisset, archives municipales / Photothèque d'Angers -

Parmi les villes de l'Ouest sur lesquelles nous travaillons, Angers est certainement celle où ces héritages ont été les plus maltraités. Alors qu'à Nantes, les anciennes usines Lu sont devenues un haut lieu culturel (Peyon, 2000), alors qu'au Mans, l'ancienne usine des eaux a été transformée en musée, à Angers, aucun des grands témoins de l'industrie locale n'a été conservé. Dans cette ville restée largement à l'écart de la Révolution industrielle, les manufactures textiles ont constitué l'essentiel de l'activité secondaire jusque dans les années 1960 (Jeanneau, 1993). Fleuron de cette industrie, les établissements Bessonneau ont employé jusqu'à 5000 salariés et occupé jusqu'à 60 hectares au cœur de la ville. Fermé en 1965, le site industriel a fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine radicale, qui n'a laissé aucune trace, même symbolique,<sup>17</sup> de ce vaste paysage urbain. La mobilisation des anciens ouvriers n'a pas réussi à aller au delà de l'organisation d'une exposition sur l'ancien « empire industriel » local. La liste serait longue des démolitions qui tendent à faire disparaître le passé industriel angevin : parmi les plus contestées figurent celles des anciens abattoirs, des anciennes usines de parasolerie Lafarge et d'une tour à plomb, qui ont été démolis au cours des années 1980, après avoir fait l'objet d'études, voire de publications par le service de l'Inventaire du patrimoine (Letellier-Biguët, 1984). Bien que réelle, la contestation<sup>18</sup> n'a jamais dépassé un cercle restreint de spécialistes et n'a jamais pu peser sur les décisions municipales.

Au-delà des grands témoins industriels, c'est l'ensemble du tissu urbain marqué par l'artisanat et la petite industrie qui est en train de disparaître. Le dernier quartier qui avait conservé un caractère « industrialoportuaire », avec ses ateliers, ses entrepôts associés à des maisons d'artisans, fait actuellement l'objet d'une rénovation lourde, dans le cadre d'une ZAC. Urbanisé à partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, à l'emplacement d'anciennes prairies inondables, le quartier Thiers-

Boisnet faisait partie de ces « bas quartiers » populaires, en contrebas de la ville bourgeoise : il a été occupé jusqu'à récemment par des populations, des activités économiques, des associations (Restos du cœur, Secours catholique...) qui trouvaient à se loger au moindre coût, tout en bénéficiant de la proximité du centre-ville. Mais ce quartier ne correspond pas à la conception de « l'urbanité » des élus et des techniciens, qui le jugent insalubre et déstructuré<sup>19</sup> : la mairie veut donc l'intégrer au centre-ville en le rénovant en profondeur, dans le prolongement du nouveau site universitaire, construit à l'emplacement d'une ancienne gare. Le service municipal de l'Inventaire du patrimoine avait été invité à évaluer la qualité du bâti, dans le cadre de cette ZAC. La plupart des ensembles jugés remarquables par ce service ont déjà disparu ou sont promis à la démolition. L'une de ces démolitions, concernant une maison d'habitation de chef d'entreprise, a d'ailleurs fait l'objet d'un conflit entre l'Architecte des bâtiments de France et le maire, conflit révélateur de deux conceptions très différentes de la ville<sup>20</sup>. Pour l'un, ce sont les héritages les plus significatifs qui devraient structurer le quartier en rénovation à l'intérieur de chaque îlot, tandis que pour l'autre, ce sont les formes urbaines contemporaines qui doivent imposer la restructuration du quartier, par îlots ou grandes parcelles entièrement démolis.

Les rares témoins artisanaux et industriels qui subsisteront dans le quartier Thiers-Boisnet, sont ceux que les membres dirigeants de l'association de quartier ont réhabilité depuis une vingtaine d'années. À défaut d'avoir pu faire valoir une vision patrimoniale dans la restructuration du quartier, ces quelques personnes influentes, cadres ou professions libérales, ont su défendre leur patrimoine privé. Avec le déménagement des entreprises, la démolition des entrepôts et de nombreux immeubles, c'est au bout du compte la tonalité sociale du quartier, du point de vue de son peuplement et de son image, qui va profondément changer.

À Angers, les traces pouvant servir de support à la mémoire industrielle et ouvrière sont donc progressivement effacées, dans une large indifférence. Comme si la méfiance vis-à-vis de l'industrie et des transformations sociales qu'elle induit, qui a prévalu parmi les élites locales jusque dans l'après-guerre, empêchait aujourd'hui tout processus de patrimonialisation démocratique. Alors que les groupes sociaux dominants peuvent matérialiser leur position sociale dans les espaces les plus prestigieux, les groupes

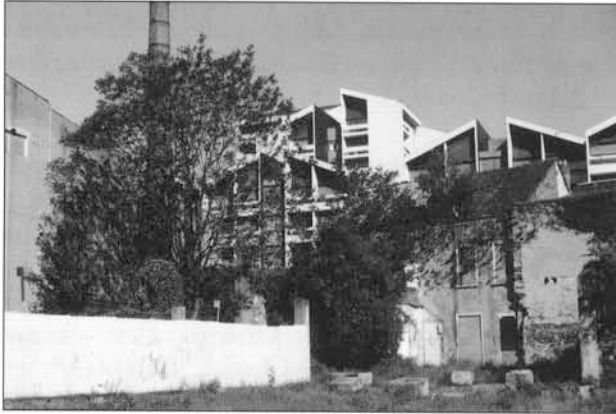
17. Les pavillons d'entrée auraient pu jouer ce rôle de repère symbolique.

18. Contestation qui est allée jusqu'à l'interpellation du Ministre de la Culture de l'époque pour ce qui est de la tour à plomb.

19. La maire adjointe parle « d'urbanisation désordonnée » à propos de ce quartier.

20. Cf. Avis négatif de l'ABF concernant la demande de permis de démolir (22/02/00) et recours déposé par le maire (11/04/00) auprès du préfet de région.

dominés ne laissent que peu de traces « patrimoniales<sup>21</sup> », c'est-à-dire foncièrement valorisantes. Une ligne importante de clivage apparaît entre ceux qui possèdent une « mémoire morte », c'est-à-dire dont le passé s'est inscrit dans des biens matériels, des espaces (construits ou non) et les écrits, et ceux qui n'ont qu'une



Quartier Saint Nicolas, les nouvelles constructions - © V.V, archives municipales / photothèque d'Angers -

« mémoire vivante », une « histoire orale » dont le passé ne s'est inscrit que dans les corps et qui sont donc dépourvus à la fois de capital culturel et de capital économique (Verret, 1995). Les héritages architecturaux qui pourraient servir de support à une mémoire populaire – quartiers anciens de faubourgs, ateliers et usines qui les accompagnent, voire certaines institutions publiques sont bien présents dans la ville, mais sont les plus exposés au recyclage urbain par la désaffectation des groupes dominants, d'abord soucieux de privatisation et de tertiarisation. A la différence des plus riches qui sont aidés par l'Etat pour entretenir leur patrimoine, assimilé au patrimoine national, tout en continuant à l'occuper privativement, les classes populaires ne possèdent pas les édifices qui signalent encore leur présence dans la ville, n'en maîtrisent donc pas les projets de conservation éventuelle, et sont invitées à se résigner face à la démolition ou à la réaffectation, et à se consoler par un relogement en HLM. Au bout du compte, comme l'écrit M. Verret « il s'en faut qu'en un espace social donné, les classes en présence partagent la même mémoire » (Verret, 1995, p. 146), ou plutôt disposent des moyens de partager la même mémoire. La ville s'est édifiée par cette transmission inégale des éléments qui la constituent et ne représente aujourd'hui qu'un support partiel et pour tout dire partial, de la mémoire des populations qui l'ont construite et habitée.

## Patrimoine : un bien commun inégalement approprié

« L'insistance mise à nous dire les propriétaires de patrimoine devrait nous alerter. Bien des châteaux et abbayes exhibent leurs restaurations comme autant de

preuves que nos impôts profitent à la beauté, à la fierté culturelle communes. Il n'est pas rare qu'une *nomenklatura* issue de diverses alternances en réserve la jouissance à ses familiers, sitôt achevée la corvée annuelle des "portes ouvertes". B. Poirot-Delpech, *Le Monde* (22/09/99).

Derrière la notion de patrimoine, il y a la référence à l'héritage collectif, « au bien commun d'une collectivité », pour reprendre la définition du Larousse. C'est le message qui nous est renvoyé chaque année lors des Journées du patrimoine : palais et châteaux sont à tout le monde, les parisiens les plus patients pouvant même pénétrer à l'intérieur des hauts lieux du pouvoir, tel que l'Hôtel Matignon ou l'Élysée. Appartenant finalement à tous, ces éléments patrimoniaux auraient vocation, selon les organisateurs de ces journées, à jouer le rôle de repères collectifs, à créer du lien social. De fait, il y a un réel « mouvement d'opinion » autour du patrimoine, qui peut fonctionner comme un moyen de « faire ensemble » (Béghain, 1998). Mais encore faudrait-il se demander au profit de quels intérêts fonctionne ce discours patrimonial, « qui cherche à construire, au delà des clivages politiques, une idéologie du rassemblement » (Di Méo et *alii*, 1993). Ce discours globalisant sur le bien commun recouvre une très grande inégalité dans l'accès aux édifices reconnus comme patrimoine, et dans la jouissance de ces biens.

La dernière enquête du Ministère de la Culture sur les pratiques culturelles des Français indique que la curiosité à l'égard des différentes formes de patrimoine va croissant (Donnat, 1998). Mais si 30% seulement des Français déclarent n'avoir jamais visité un monument historique dans leur existence, les différences restent prononcées selon les CSP : c'est le cas de près de la moitié des ouvriers et de moins de 15% des professions intermédiaires et des cadres<sup>22</sup>, les employés se situant autour de la moyenne. Ce n'est d'ailleurs pas ce type de pratique patrimoniale qui augmente le plus et dont la démocratisation est la plus évidente : le profil du public des monuments historiques reste proche de celui des musées. Ces chiffres ne nous donnent qu'une vision partielle de la pratique patrimoniale, certainement beaucoup plus large, mais sont cependant révélateurs de l'inégalité d'accès aux édifices les plus prestigieux.

A Angers, la majorité des 90 monuments historiques classés ou inscrits appartiennent à des « privés », associations (3), sociétés privées (6) ou particuliers (48) et ne sont donc pas accessibles au grand public<sup>23</sup> : « un grand nombre d'hôtels particuliers de la Cité, et dans une moindre mesure de la Doutre, restent ostensiblement

22. Respectivement 14% et 7%.

23. Un seul édifice privé se visite tout au long de l'année et rares sont les propriétés privées ouvertes lors des journées du patrimoine.

inaccessibles au regard, protégés derrière leurs lourds portails de bois » (Gravari-Barbas, 1997, p. 402).

Un peu plus du tiers de ces monuments sont publics, principalement communaux (24). Mais qui dit propriété publique ne signifie pas pour autant accès libre à l'ensemble des citoyens. Parmi les 34 monuments publics, la moitié seulement sont accessibles en permanence, auxquels s'ajoutent 8 monuments ouverts sous condition, dont l'accès est élargi à l'occasion des Journées du patrimoine.

Au-delà du statut de propriété, qui indique d'ores et déjà les limites en matière d'accès au patrimoine, ces quelques chiffres posent la question du mode d'appropriation de ces éléments patrimoniaux.

La majorité des monuments historiques communaux ne sont de fait accessibles qu'à certaines catégories de la

population, comme nous l'avons résumé dans le tableau suivant, où nous les avons classés selon leur degré d'accessibilité.

Un certain nombre d'édifices sont appropriés par une élite locale, constituée de membres d'associations prestigieuses, d'élus, de parents d'élèves du centre-ville, voire de certains commerçants. Même dans le domaine public, la jouissance des monuments historiques demeure inégalitaire, comme le souligne ironiquement B. Poirot-Delpech.

Dans leur étude de la grande bourgeoisie, M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot montrent que la légitimité de la position et des privilèges de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie passe par l'inscription dans un patrimoine (le château de famille), qui peut s'élargir parfois à l'ensemble de l'espace résidentiel (les « beaux quartiers ») (Pinçon, Pinçon-Charlot, 1989). Ce sont précisément ces groupes sociaux les plus dotés en capitaux de toutes sortes qui ont intérêt à entretenir l'illusion d'un patrimoine commun et accessible à tous, alors même que leur maîtrise de l'espace est la plus forte. C'est bien le risque d'une lecture consensuelle et neutralisée de la notion de patrimoine, que de conforter le pouvoir des élites et de masquer leur appropriation de l'espace.

## Un patrimoine conflictuel plutôt que consensuel

Le discours sur le patrimoine comme « bien commun » ne doit pas nous faire oublier que ce qui est reconnu aujourd'hui comme héritage à conserver et à transmettre n'est pas représentatif de toutes les formes de productions sociales et n'est pas accessible à tous. Le filtrage opéré lors du processus de patrimonialisation renvoie principalement aux puissants, qui ont marqué la ville de leur empreinte. Or, c'est bien le degré de visibilité et de légitimité des différents groupes sociaux qui ont construit la ville, ainsi que leur capacité à s'approprier l'espace urbain, qui est en jeu à travers les choix de conserver ou de démolir, de recycler ou de patrimonialiser.

Depuis une vingtaine d'années, l'élargissement de la notion de patrimoine à des formes moins nobles, moins élitistes, héritages industriels comme sur l'île Ste-Anne à Nantes, habitat social des années 1960 comme à Firminy, a été porté par des catégories sociales nouvelles venues dans la production de lieux de mémoire. Des catégories sociales, qui n'ont pas de patrimoine à transmettre et qui légitiment ainsi leur présence et leur action dans l'espace urbain. Le patrimoine tel qu'il évolue et finit par s'imposer au plus grand nombre, est bien le résultat de conflits, de rapports de force et constitue un enjeu social fort.

Mais, tout le monde n'a pas accès au « conservatoire

Les édifices communaux classés et leurs usages : le cas d'Angers		
Type d'usage	Edifices	Catégories concernées
Décor urbain	- Fontaine Pied-Boulet - Tour de la Haute Chaîne	Toutes
Culte/visites	- Abbatale St Serge, - St Eloi (temple)	Tous/communauté protestante
Musées	- Abbaye du Ronceray, - Hôtel Demarie, - Hôtel Pincé, - Hôpital St Jean, - Logis Barrault	Tous (payant)
Organismes publics	Immeuble et maison Rue Chevreul, (services techniques mairie) - Hôtel de Maquillé (Service départemental d'architecture et du patrimoine), - Palais de Justice, - immeuble Rue Chevreul (école)	Fonctionnaires justiciables, scolaires et leurs parents
Location salles de prestige	- Chapelle des Ursulines - Greniers St Jean, - Hôtel des Pénitentes	Certains organismes et associations (payant), élus et invités
Locaux associatifs	- Hôtel de Lancreau,  - Hôtel du Roi de Pologne	Association généalogique de l'Anjou, Académie des arts, sciences et belles lettres, Angers musées vivants,
Angers accueil AVF		
Locaux loués à des particuliers	- 2 maisons Place de la Laiterie, - maison rue Beaurepaire - Magasin de chaussures, - Chapelle St Lazare	assureur, Galerie d'art locataires Edifice fermé Aucune

Source : documents municipaux et observations personnelles (2001)



de l'espace » (Verret, 1995). La prise en compte de la mémoire ouvrière, de la mémoire des plus pauvres comme à Angers, ne va pas de soi et heurte une conception politique dominante, où le patrimoine (notamment dans les espaces centraux), doit être porteur d'une vision lisse et glorieuse d'un passé consensuel. Plutôt que d'effacer les héritages indésirables ou de les aseptiser, il conviendrait de donner à lire la ville dans sa totalité sociale, de faire

mémoire des inégalités, des conflits, des exploitations, (mais aussi des solidarités et des échanges) qui l'ont construite (Chivallon, 2000). Il y a là un enjeu politique majeur, afin que chacun puisse trouver place dans la ville d'aujourd'hui.

Vincent Veschambre

## RÉFÉRENCES

- Andrieux J.Y. (dir.), (1998), *Patrimoine et société*, Rennes, PUR.
- Beghain P., (1998), *Le patrimoine : culture et lien social*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Bergeron L., Dorel-Ferre G., (1996), *Le patrimoine industriel : un nouveau territoire*, Paris, éditions Liris.
- Bourdin A., (1984), *Le patrimoine réinventé*, Paris, PUF, 1984.
- Branchereau J.P., Cayla P., (1980), *Découvrir Angers*, Angers, CDDP, non paginé.
- Chivalon C., (2000), « Informer le regard sur la ville : Bristol et la mémoire de l'esclavage », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 85, 2000.
- Di Méo G., Castaing J.-P., Ducourneau C., (1993), « Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale (exemples gascons) », *Annales de géographie*, n°573, Paris, pp. 472-502.
- Donnat O., (1998), *Les pratiques culturelles des français : enquête 1997*, Paris, La Documentation française.
- Giraud-Labalte C., (1996), *Les angevins et leurs monuments : 1800-1840*, Angers, Société des études angevines.
- Gravari-Barbas M., (1996), « le « sang et le sol » : le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain », *Géographie et culture*, n° 20, pp. 55-68.
- Gravari-Barbas M., (1997), « Gestion-valorisation du patrimoine historique bâti et tourisme urbain : le cas d'Angers », in Commerçon N., Goujon P. (dir.), *Villes moyennes : espace, société, patrimoine*, Lyon, PUL, pp. 397-410.
- Jeanneau J., (1993), *Les villes de l'Anjou au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle*, Nantes, Ouest édition.
- Leniaud J.-M., (1992), *L'utopie française, essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès.
- Letellier D., Biguet O., (1984), La fabrique de parapluies Lafarge à Angers, 303, n° spécial patrimoine industriel en Pays de la Loire, pp. 100-111.
- Levy-Vroelant C., (1999), « Le diagnostic d'insalubrité et ses conséquences sur la ville : Paris 1894-1960 », *Population*, n°4-5, pp. 707-727.
- Peyon J.P., (2000), « Patrimoine et aménagement urbain à Nantes : des relations conflictuelles permanentes », in *Patrimoine et environnement : les territoires du conflit*, Norois, n° 185, tome 47, pp. 113-124.
- Pinçon M., Pinçon-Charlot M., Paris, (1989), *Dans les beaux quartiers*, Seuil.
- Verret M., (1995), *Chevilles ouvrières*, Paris, Les Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières, coll. Mouvement social.
- Veschambre V., (2000), « Patrimonialisation et enjeux politiques : les édifices Le Corbusier à Firminy », in *Patrimoine et environnement : les territoires du conflit*, Norois, n° 185, tome 47, pp. 125-138.
- Veschambre V., (1998), « Le patrimoine : de la pierre au paysage », in Fournier J.-M., Raoulx B. (dir.), « *Environnement, aménagement, société en Basse-Normandie* », *Les Documents de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen*, n°6, avril, pp. 55-76.

**Vincent Veschambre**, géographe, est maître de conférences à l'Université d'Angers, membre du CARTA et de l'UMR Espace et société. Il travaille au sein du groupe patrimoine, environnement, paysage de cette UMR. Ses recherches actuelles portent sur les enjeux sociaux de la patrimonialisation et sur les formes d'appropriation symbolique de l'espace. Sa dernière publication sur le sujet (avec I. Garat et M. Gravari-Barbas), (2001), « Emergence et affirmation du patrimoine dans la géographie française : la position de la géographie sociale », in *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, *Les Documents de la MRSH de Caen, PUC, Caen*, 2001, n° 14, pp. 31-41.

<vincent.veschambre@wanadoo.fr>